

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de du Canton de Cleveland, tenue le lundi 7 juin 2021 à 19h30, à laquelle sont présents

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Charles Brochu
- ❖ Monsieur Éric Courteau
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Monsieur Johnny Vander Wal
- ❖ Madame Sylvie Giroux

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Camille Auble directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

La présente séance est tenue sans la présence du public en vertu de la résolution 2021-01-021 adoptée le 11 janvier 2021 tout en maintenant les directives de distanciation recommandées conformément à l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020 pris par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-01

Adoption de l'ordre du jour tel que modifié avec dispense de lecture

La séance est déclarée ouverte à 19h30

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Éric Courteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié :

ORDRE DU JOUR MODIFIÉ

1. Bienvenue par Monsieur le Maire
2. Présences
3. Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue
4. Adoption de l'ordre du jour *tel que modifié* avec dispense de lecture
5. Adoption du procès-verbal du lundi 3 mai 2021 avec dispense de lecture
6. Finances
 - 6.1 Acceptation des comptes à payer
 - 6.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 6.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement
 - 6.4 Autorisation d'ouverture d'un financement temporaire au montant au montant de 255 261\$ dans

- le cadre du programme d'aide à la voirie local pour la reconstruction du chemin de la Vallée auprès de Desjardins entreprise
- 6.5 Autorisation de dons
 - 6.6 Acceptation de la demande de paiement no. 06 : construction Alain Morin inc.
7. Administration et affaires courantes
- 7.1 Nomination de Francesca Lebrasseur au poste de réceptionniste et adjointe au greffe
 - 7.2 Renouvellement de cotisation : Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC)
 - 7.3 Avis de motion : Règlement No 579 modifiant les limites de vitesse - Rue Orford et domaine Picken
 - 7.4 Dépôt du projet de règlement numéro 579 modifiant les limites de vitesse Rue Orford et domaine Picken, avec dispense de lecture
 - 7.5 Autorisation de dépense – Mobilier de bureau
 - 7.6 Autorisation de dépense – Paiement des heures supplémentaires et adhésion à l'assurance collective
 - 7.7 Autorisation - Lac Denison – Renouvellement de l'entente pour la gestion du barrage
 - 7.8 Acceptation de soumission et autorisation pour la présentation de la demande de subvention au programme AIRRL pour la réfection du chemin Barker.
 - 7.9 Autorisations au directeur général et secrétaire-trésorier
 - 7.10 Autorisation de signature – Vente d'une parcelle du chemin Bonnar **ANNULÉ**
 - 7.11 Acceptation de soumissions - Remise en santé du système de traitement d'eau
 - 7.12 Acceptation de soumission – Babillard d'affichage extérieur
 - 7.13 Engagement - Projet gestion responsable du polystyrène
 - 7.14 Projet minier
 - 7.15 Vente pour taxes du 10 juin 2021
 - 7.16 Autorisation d'embauche du personnel électoral requis pour la tenue des élections du 7 novembre 2021 et établissement de la rémunération du personnel électoral
8. Développement local et régional
- 8.1 Achat regroupé pour les bacs roulants
 - 8.2 Projet : *Zone neutre (Orientation)*
9. Urbanisme
- 9.1 Consentement à modification cadastrale pour la rue du Boisé
 - 9.2 Mainlevée partielle pour le lot 6 085 256
 - 9.3 Autorisation de signature - Plan cadastral et de l'approbation du propriétaire – Dossier 1302257
 - 9.4 Acceptation de soumission pour le remplacement du plan d'urbanisme
 - 9.5 Arpentage des chemins Desfossés, Desautels et Sterrett Mine
10. Voirie
- 10.1 Réparation - 635 chemin Hodge
 - 10.2 Autorisation – Achat et installation de membrane double paroi
 - 10.3 Autorisation de dépense - Aire de virage du chemin Ouellette
 - 10.4 Autorisation de dépense – Entretien des fossés

- 10.5 Autorisation de paiement – Honoraires FQM
- 10.6 Autorisation de signature – Entente de déneigement avec Yvan Marcil
- 10.7 Acceptation de soumission pour le fauchage 2021
- 10.8 Acceptation pour la coupe de foin 2021
- 11. Correspondance
- 12. Rapport des activités du Maire
- 13. Varia
- 14. Date du prochain conseil - Le lundi 5 juillet 2021
- 15. Levée de la séance

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-02

Adoption du procès-verbal du mardi 3 mai 2021 avec dispense de lecture

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Johnny Vander Wal

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance du 3 mai 2021 soit adopté tel que présenté.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-03

Acceptation des comptes à payer

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 44 320,77 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-04

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 70 173,10 \$.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-05

Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Johnny Vander Wal

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 66,00 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-06

Autorisation d'ouverture d'un financement temporaire au montant de 255 261\$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie local pour la reconstruction du chemin de la Vallée auprès de Desjardins entreprise

CONSIDÉRANT la lettre du ministre des Transports reçue le 8 octobre 2020 accordant une aide financière maximale de 255 261 \$ pour le projet de reconstruction du chemin de la Vallée.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Johnny Vander Wal

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland autorise l'ouverture d'un financement temporaire au montant de 255 261 \$, afin de pourvoir aux déboursés pour les travaux prévus au projet de travaux sur le chemin de la Vallée;

QUE la présente demande vise à financer le projet dans l'attente des versements de la subvention du MTQ, le tout dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales;

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland autorise M. Herman Herbers, Maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité, tout document relatif auprès de la Caisse Desjardins du Val-Saint-François.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-07

Autorisation de dons

CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2021;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déterminent et acceptent annuellement une liste qui indique les organismes qui seront en droit d'obtenir une contribution financière et le montant attribué à chacun, à savoir

LISTE DES DONS 2021	
Nom	Dons
Bourse études Le Tournesol	250,00 \$
Bourse d'études Richmond Regional High School	250,00 \$
Camp Scout	500,00 \$
Carrefour Jeunesse Emploi	500,00 \$
Centre d'Art de Richmond	1 500,00 \$
Centre de bénévolat	1 000,00 \$
Centre Théo Vallières	500,00 \$
Centre de Ski Richmond-Melbourne	150,00 \$
Club 4H	250,00 \$
Club de patinage artistique – Les Tourbillons	100,00 \$
Club des petits déjeuners (École secondaire Régionale de Richmond)	200,00 \$
Comité (ÉLÉ) - Éveil à la lecture	105,00 \$
Couvent Mont Saint-Patrice	1 500,00\$
Expo Youth Fair	100,00 \$

Fondation Centre Hospitalier de Windsor	500,00 \$
Guide téléphonique Richmond	230,00 \$
La Maison Les Arbrisseaux	250,00 \$
Musée de l'Ardoise	500,00 \$
Panier de Noël	400,00 \$
Richmond Régional High School (annonce dans le livre des finissants)	110,00 \$
Royale Legion Canadienne	150,00 \$
St-Francis Ploughmen Association	100,00 \$
Société d'Agriculture de Richmond (annonce dans le livre)	500,00 \$
Société d'Agriculture de Richmond (Lumières pendant l'Exposition pour la sécurité)	500,00 \$
Société d'histoire du Comté de Richmond	500,00\$
Société Saint-Patrick	250,00\$
Table des aînés – calendrier bottin 2021	90,00\$
Ville de Richmond – Semaine du bénévolat	800,00\$
Wales Home	625,00 \$
Wales Home – Tournoi de golf	550,00 \$
SOUS-TOTAL:	12 960,00 \$
Dons-divers (18 000,00\$ - 12 960,00\$)	5 040,00 \$
TOTAL DES DONS POUVANT ÊTRE VERSÉS :	18 000,00 \$

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le directeur général secrétaire-trésorier à signer les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution;

D'AUTORISER les dépenses nécessaires à la réalisation de la présente résolution à partir des sommes disponibles au poste budgétaire prévu.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-08

Acceptation de la demande de paiement no. 06 : construction
Alain Morin inc.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement de Bilodeau Baril Leeming Architectes numéro 6 affirmant que les montants ici mentionnés lui paraissent conformes aux termes du contrat et à l'état des travaux;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur a joint en annexe à sa demande de paiement un état des sommes payées aux sous-entrepreneurs, aux fournisseurs et aux autres personnes qui ont participé aux travaux, et des sommes qui leur sont encore dues pour terminer les travaux;

CONSIDÉRANT que le montant de la présente demande est payable à l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT que le certificat de paiement se détaille comme suit, à savoir :

Prix révisé du contrat 363 486,84\$

Montant des travaux exécutés à ce jour 363 486,84\$

Montant de la retenue contractuelle (10%) (36 348,68\$)

Total payable à ce jour	327 138,16 \$
Demandes antérieures (-)	<u>(297 795,50 \$)</u>

Montant de la présente demande **29 342,66 \$**

Le tout plus taxes applicable.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte la demande de paiement tel que représentée par le certificat de paiement no. 6 de Construction Alain Morin Inc. et recommandée par M. Denis Baril, architecte, le tout en date du 13 avril 2021;

QUE la municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général par intérim à procéder au paiement au montant total de 33 736,72 \$ taxes incluses auprès de l'entreprise Construction Alain Morin Inc.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-09

Nomination de Francesca Lebrasseur au poste de réceptionniste et adjointe au greffe

CONSIDÉRANT que la municipalité du Canton de Cleveland a procédé à l'ouverture du poste de Réceptionniste et adjoint(e) au greffe et autorisé le Directeur général ainsi que maire à négocier et signer le contrat de travail par le biais de la résolution 2021-05-13;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif à la suite des entretiens d'embauches.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE CONFIRMER l'embauche de Madame Francesca Lebrasseur au poste de Réceptionniste et adjointe au greffe, et ce, depuis le lundi 7 juin 2021, avec une durée de probation de 6 mois.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-10

Renouvellement de cotisation : Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC)

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de renouvellement de cotisation de l'Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC), reçu le 28 avril 2021.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le directeur général à renouveler le membership de la municipalité du Canton de Cleveland auprès de COPERNIC et à

défrayer les couts associés au poste budgétaire 02-460-00-494.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-11

Avis de motion : Règlement No 579 modifiant les limites de vitesse - rue Orford et domaine Picken

Monsieur Éric Courteau, Conseiller, donne avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 579 intitulé : Règlement modifiant les limites de vitesse des rue Orford et du Domaine Picken sera adopté.

ORIENTATION

Projet : Zone neutre

Le projet de « zone neutre » permettrait aux citoyens de faire l'échange de la garde d'enfants ou de transactions pour les achats faits en ligne. L'endroit doit être identifié et doit être sous surveillance.

Le conseil se positionne en faveur du projet.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-13

Autorisation de dépense – Mobilier de bureau

CONSIDÉRANT le budget 2021 tel qu'adopté;

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir du mobilier du bureau pour le bon fonctionnement de l'administration;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de remplacer le mobilier de la salle de conseil.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le directeur général à faire l'acquisition du mobilier de bureau nécessaire et d'autoriser les crédits à cette fin pour un maximum de 5000\$, tel que budgété au poste 02-130-00-670.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-14

Autorisation de dépense – Paiement des heures supplémentaires et adhésion à l'assurance collective

CONSIDÉRANT la charge de travail supplémentaire amenée par le manque de personnel;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'administration qui s'est réuni le mardi 25 mai 2021.

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le paiement de 35 heures supplémentaires accumulées à Monsieur Camille Auble, directeur général secrétaire-trésorier;

D'AUTORISER l'adhésion de Monsieur Camille Auble, directeur général secrétaire-trésorier à l'assurance collective, et ce à partir du 8 juin 2021.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-15

Autorisation - Lac Denison – Renouvellement de l'entente pour la gestion du barrage

CONSIDÉRANT l'importance du niveau de l'eau du lac pour la qualité de vie des résidents;

CONSIDÉRANT que le barrage est situé dans la Ville de Danville faisant elle-même partie de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de trouver une formule de saine gestion à long terme avant que les ententes en vigueur arrivent à échéance;

CONSIDÉRANT que la majorité des coûts doivent être assumés par la Municipalité du Canton de Cleveland.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le directeur général et le maire de la municipalité du Canton de Cleveland à négocier et à signer tous les documents et ententes nécessaires à une saine gestion du barrage pour et au nom de la municipalité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-16

Acceptation de soumission et autorisation pour la présentation de la demande de subvention au programme AIRRL pour la réfection du chemin Barker.

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Cleveland a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Cleveland s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, monsieur Camille Auble agit à titre de

représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'ACCEPTER** l'offre de services professionnels pour la réfection du chemin Barker proposée par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) le 3 mai 2021 - Ref. 532421102004;
- D'AUTORISER** le directeur général et le maire de la municipalité du Canton de Cleveland à négocier et à signer tous les documents et ententes ainsi que les fonds nécessaires à la réalisation de la présente résolution;
- DE CONFIRMER** l'engagement de la municipalité du canton de Cleveland de faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- D'AUTORISER** la FQM à déposer pour et au nom de la municipalité les demandes de subventions dans le programme AIRRL pour la réfection du chemin Barker.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-17

Autorisations au directeur général et secrétaire-trésorier

- CONSIDÉRANT** que Monsieur Camille Auble est le directeur général secrétaire-trésorier de la municipalité du Canton de Cleveland (NEQ : 881 342 5186) et qu'à ce titre, il doit obtenir les autorisations nécessaires.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE** soit changé le nom du représentant autorisé actuel au compte clicSÉQR entreprise par celui de Monsieur Camille Auble ;
- D'AUTORISER** Revenu Québec à transmettre à Camille Auble dans le cadre des fonctions à transmettre les informations confidentielles concernant la municipalité du Canton de Cleveland ;
- QUE** Le représentant autorisé peut utiliser tout moyen de communication offrant des garanties de sécurité pour accomplir les tâches liées à sa fonction ;
- QUE** Monsieur Camille Auble, directeur général secrétaire-trésorier de la municipalité du Canton de Cleveland, soit autorisé

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprise;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise, de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-19

Acceptation dépense - Remise en santé du système de traitement d'eau

- CONSIDÉRANT** le statut particulier du bureau municipal en lien avec les mesures d'urgence;
- CONSIDÉRANT** qu'il est primordial d'avoir de l'eau potable et de qualité pour les employés municipaux;
- CONSIDÉRANT** qu'un suivi et un entretien annuel du système de traitement d'eau sont nécessaires pour s'assurer de la qualité de l'eau.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'AUTORISER** le directeur général à utiliser les crédits nécessaires à cette fin à hauteur de 3000 \$.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-20

Acceptation de soumission – Babillard d'affichage extérieur

- CONSIDÉRANT** le besoin de la municipalité quant à l'affichage.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Johnny Vander Wal

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'ACCEPTER** la soumission 180521-B de CANACADRE reçue le 7 juin 2021;
- D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-21

Engagement - Projet gestion responsable du polystyrène

- ATTENDU QU'** en novembre 2020, le conseil de la MRC du Val-Saint-François s'est engagé à poursuivre un projet de « Gestion responsable du polystyrène » sur son territoire, ayant pour objectif de favoriser la récupération et le

recyclage des produits de polystyrène expansé (*styromousse*) et la réduction à la source des contenants alimentaires à usage unique en polystyrène;

ATTENDU QUE le projet prévoit une démarche sur 3 ans, ciblant d'abord en 2021 l'engagement des municipalités à retirer les contenants alimentaires en polystyrène expansé (*styromousse*) de leurs installations et l'ajout de points de dépôt volontaires pour les municipalités intéressées pour favoriser la récupération;

ATTENDU QUE les années 2022 et 2023 viseront l'accompagnement des commerces et institutions pour le remplacement des contenants alimentaires en *styromousse* par des alternatives plus écologiques, ainsi que la sensibilisation du grand public à l'importance de récupérer la matière;

ATTENDU QUE la récupération des polystyrènes expansés (*styromousse*) n'est possible que par l'entremise de l'écocentre régional de la MRC qui collabore avec Soprema pour le recyclage de la matière, puisque le centre de tri Récup-Estrie ne l'accepte pas dans le bac de récupération;

ATTENDU QUE la mise en place de point de dépôt nécessite de la part des municipalités volontaires :

- 3 bacs bleus (360L) à la disposition des citoyens pour faciliter le tri par type de *styromousse*;
- Des communications faites aux citoyens pour l'utilisation adéquate des bacs;
- Un tri des matières pour s'assurer de la propreté par type de *styromousse* (alimentaire, emballage et isolation);
- Le transport des matières à l'écocentre où elles y seront gérées.

ATTENDU QUE la MRC s'engage à accompagner les municipalités volontaires pour l'installation de point de dépôt en offrant :

- Des affiches permettant d'identifier le contenu accepté pour chaque bac (alimentaire, emballage et isolation);
- Des communications à propos des points de dépôt disponibles aux citoyens dans l'ensemble de la MRC;
- Des sacs pour le transport des matières à l'écocentre (sacs devant être remplis avant d'être acheminés – volume d'un peu plus que 700 L).

ATTENDU QUE pour faciliter le remplacement des contenants alimentaires en polystyrène expansé (*styromousse*), la MRC travaille sur l'élaboration d'un guide qui aiguillera les municipalités quant aux produits alternatifs plus écologiques, et que ce guide sera disponible à l'automne 2021;

ATTENDU QUE des communications à l'échelle régionale sont prévues pour annoncer l'engagement des municipalités afin de réduire l'utilisation du polystyrène et faciliter la récupération, et, que les municipalités participantes sont priées de demeurer discrètes jusqu'à

l'annonce officielle qui sera faite, par la MRC en juin prochain.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Johnny Vander Wal

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE** la municipalité du Canton de Cleveland s'engage à remplacer tous les contenants en polystyrène expansé (*styromousse*) de ses installations municipales par des alternatives plus écologiques;
- DE TRANSMETTRE** la présente résolution aux municipalités du Canton de Melbourne, Ulverton et à la ville de Richmond pour s'entendre sur un point de dépôt commun.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-22

Projet minier

- CONSIDÉRANT QU'** au cours des dernières années, plusieurs changements législatifs et projets potentiels liés à l'exploration et à l'exploitation gazière et pétrolière ont soulevé des craintes concernant les impacts de ces activités tant dans la population québécoise que dans les municipalités;
- CONSIDÉRANT QUE** certaines municipalités ont même dû se rendre jusqu'en cour pour défendre leur droit d'intervenir par règlement sur leur territoire afin d'assurer la protection de leurs cours d'eau;
- CONSIDÉRANT QUE** ces démêlés judiciaires entraînent des coûts prohibitifs pour leurs citoyens;
- CONSIDÉRANT** l'utilisation de nombreux produits chimiques lors des phases de forage par fracturation hydraulique, lesquels ont un fort potentiel d'impacts dommageables irréversibles pour l'environnement;
- CONSIDÉRANT QUE** de telles activités et l'utilisation de ces produits chimiques peuvent avoir de graves conséquences sur la qualité de l'eau des nappes phréatiques environnantes et donc sur la qualité de vie des humains, de la faune et de la flore;
- CONSIDÉRANT QUE** les sites visés sont susceptibles de déverser des polluants dans les sources d'approvisionnement en eau de plusieurs municipalités des MRC du Val-Saint-François et de Drummond et donc de mettre en péril l'approvisionnement en eau potable de la population du territoire;
- CONSIDÉRANT QUE** l'exploration et l'exploitation du sous-sol par fracturation hydraulique ou complétion accroissent considérablement les risques sismiques;
- CONSIDÉRANT QUE** ces activités entraînent la production en grande quantité d'eaux usées polluées ne pouvant être traitées par des installations municipales conventionnelles posant un

risque de contamination des sols et des cours d'eau environnants;

CONSIDÉRANT QUE toute exploitation du sous-sol par forage dit conventionnel incluant forages horizontaux ou autres puissent favoriser au cours des décennies la migration de contaminants provenant de la roche profonde considérée jusqu'alors imperméable vers les aquifères et la nappe phréatique.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland se positionne formellement contre toute exploration et/ou exploitation du sous-sol sur son territoire;

D'APPUYER les démarches du Comité citoyen Vivre sans Mines dans leurs demandes de financement externes à la suite des démarches d'exploration minière entreprise sur le territoire;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey ainsi qu'aux MRC du Val-Saint-François et de Drummond, afin que les conseils se positionnent formellement sur la question.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-23

Vente pour taxes du 10 juin 2021

CONSIDÉRANT l'article 1038 du code municipal.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Éric Courteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ABROGER la résolution numéro 2021-03-073 intitulée : VENTE POUR TAXES 2021 – AUTORISATION POUR ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR EN VERTU DE L'ARTICLE 1038 DU CODE MUNICIPAL;

QUE la municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général ou le maire, ou la trésorière adjointe, à enchérir lors de la vente pour taxes virtuelle du 10 juin 2021 de la MRC du Val-Saint-François, le tout afin de préserver les droits de la municipalité sur les créances présentées lors de la vente.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-24

Autorisation d'embauche du personnel électoral requis pour la tenue des élections du 7 novembre 2021 et établissement de la rémunération du personnel électoral

CONSIDÉRANT la municipalité du Canton de Cleveland doit embaucher du personnel pour la tenue des élections en novembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'un tableau de rémunération du personnel électoral nous est soumis par la

Direction générale des élections du Québec,
et nous sert pour établir notre propre
tarification.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE Le conseil autorise l'engagement du personnel électoral requis pour la tenue des élections de novembre 2021;

QUE la rémunération soit établie comme suit:

- Président d'élection :

Le président d'élection s'il est le directeur général secrétaire-trésorier de la municipalité, sera rémunéré à son taux horaire reçu à la municipalité;

Toutes les heures passées hors de son horaire de travail normal et dédié aux élections, peu importe la tâche, seront payables et non accumulées;

S'il est une autre personne que le directeur général, le président d'élection sera rémunéré par résolution du conseil.

- Secrétaire d'élection :

$\frac{3}{4}$ de la rémunération du président;

Si la personne est un employé de la municipalité, toutes les heures passées hors de son horaire de travail normal et dédié aux élections, peu importe la tâche, seront payables et non accumulées. De plus, l'employé ne pourra pas être rémunéré à un taux inférieur à son taux horaire en tant qu'employé.

- Adjoint au président d'élection :

$\frac{1}{2}$ de la rémunération du président;

Si la personne est un employé de la municipalité, toutes les heures passées hors de son horaire de travail normal et dédié aux élections, peu importe la tâche, seront payables et non accumulées. De plus, l'employé ne pourra pas être rémunéré à un taux inférieur à son taux horaire en tant qu'employé.

- Membre d'une commission de révision : 20\$/heure;
- Secrétaire d'une commission de révision 20\$/heure;
- Agent réviseur : 18 \$/heure;
- Responsable du registre ou son adjoint : 18 \$/heure;
- Secrétaire du bureau de vote : 18 \$/heure;
- Scrutateur : 19 \$/heure;
- Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO) :18\$/heure;
- Président et membre d'une table de vérification : 15 \$/heure.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-25

Autorisation de signature - Consentement à modification cadastrale pour la rue du Boisé

CONSIDÉRANT

que la municipalité du canton de Cleveland est créancière de Les Investissements Capital IV inc. aux termes d'une vente avec solde,

reçue devant Me France NADEAU, notaire, le cinq juillet deux mille dix-sept (05-07-2017) et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Richmond sous le numéro 23 219 089.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER en tant que créancier, la renumérotation cadastrale des lots 6 085 259 et 6 085 260 pour qu'ils soient maintenant connus comme étant les numéros 6 429 981, 6 429 982 et 6 429 984.

D'AUTORISER la signature d'un acte de consentement à modification cadastrale avec le notaire Me Zachary Martel;

D'AUTORISER le directeur général secrétaire-trésorier et le maire à signer tous documents requis aux fins de la réalisation de la présente résolution.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-26

Mainlevée partielle pour le lot 6 085 256

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland, en sa qualité de créancier, accorde mainlevée de l'inscription de tous les droits hypothécaires et droit de résolution (*le cas échéant*), résultant de :

- Acte d'hypothèque par le Canton de Cleveland à Les Investissements Capital IV Inc., reçu devant Me France NADEAU, notaire, le 5 juillet 2017, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Richmond, sous le numéro 23 219 089 ;

D'AUTORISER le directeur général secrétaire-trésorier M. Camille Auble et le maire M. Herman Herbers, à signer pour et au nom de la municipalité tous documents aux fins de la réalisation de la présente résolution.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-27

Achat regroupé pour les bacs roulants

- CONSIDÉRANT** le besoin de la municipalité;
- CONSIDÉRANT** l'augmentation des prix prévue en juillet 2021.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Johnny Vander Wal**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'AUTORISER** l'achat de (10) Bacs bleus 360 litres; de (10) Essieux de 7/8 et de (20) Roues de 12 pouces;
- D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-29

Autorisation de signature - Plan cadastral et de l'approbation du propriétaire – Dossier 1302257

- CONSIDÉRANT** l'adoption des résolutions 2020-045-1 et 2020-092.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Johnny Vander Wal**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'AUTORISER** le directeur général et le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-30

Acceptation de soumission pour le remplacement du plan d'urbanisme

- CONSIDÉRANT** les nombreux problèmes rencontrés dans la réglementation d'urbanisme ces dernières années;
- CONSIDÉRANT** que le plan d'urbanisme permettra à la municipalité de se doter d'une vision de développement cohérente et en accord avec ses valeurs;
- CONSIDÉRANT** la volonté du conseil de baisser les émissions de gaz effet de serre;
- CONSIDÉRANT** que la sauvegarde de nos ressources naturelles est un enjeu primordial;
- CONSIDÉRANT** que ce travail va s'effectuer sur plusieurs mois;
- CONSIDÉRANT** qu'en ayant une banque de temps, tel que proposé dans l'offre de service, il sera possible pour la municipalité de modifier ses règlements d'urbanismes actuels ponctuellement pour faire face à des situations complexes.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'ACCEPTER** la soumission de l'ATELIER URBAIN telle qu'elle est proposée;

- D'AUTORISER** le directeur général à signer le contrat de service 2121206;
- D'AUTORISER** les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-31

Arpentage des chemins Desfossés, Desautels et Sterrett Mine

- CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de voirie;
- CONSIDÉRANT** que la situation actuelle peut porter préjudice à la municipalité et aux résidents.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'AUTORISER** le directeur général secrétaire-trésorier prendre les décisions qui s'imposent pour régler les problématiques de cadastre, notamment avec les chemins municipaux;
- D'AUTORISER** les dépenses nécessaires à la mise en conformité de la situation cadastrale de la municipalité;
- D'AUTORISER** les fonds nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-32

Réparation - 635 chemin Hodge

- CONSIDÉRANT** la demande de M. Nardelli.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Johnny Vander Wal

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- DE** faire suite à la demande de M. Antonio Nardelli en allant considérer sur le terrain les travaux nécessaires afin qu'il soit sécuritaire et praticable et ce dans l'année 2021;
- QUE** les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soit pris au poste budgétaire 02-320-00-621- Gravier-réparation de chemins.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-33

Autorisation – Achat et installation de membrane double paroi

- CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de voirie du 12 mai 2021 voulant que les membranes soient installées sur le ch. Spooner Pond (3x) et St-Cyr (2x) pour l'année 2021.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'AUTORISER** la dépense pour l'achat de membrane doubles parois à hauteur de 8 019.51 \$ taxes comprises et d'autoriser des transferts budgétaires du poste 02-320-05-516 : Location machineries -pelle mécanique &

camion vers le poste budgétaire : 02-320-05-622 Matériaux – membranes.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-34

Autorisation de dépense - Aire de virage du chemin Ouellette

- CONSIDÉRANT** la demande citoyenne;
- CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de voirie du 12 mai 2021.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'AUTORISER** la remise en état et l'agrandissement de l'aire de demi-tour du chemin Ouellette en asphalte;
- D'AUTORISER** les fonds nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-35

Autorisation de dépense – Entretien des fossés

- CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de voirie du 12 mai 2021.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'AUTORISER** la dépense maximum de 30 000 \$ pour l'entretien des fossés et d'autoriser des transferts budgétaires advenant un déficit au poste budgétaire 02-320-18-516 Location machineries -pelle mécanique & camion;
- D'AUTORISER** le directeur général a donné le contrat de gré à gré en respectant la politique de gestion contractuelle en vigueur.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-36

Autorisation de paiement – Honoraires FQM

- CONSIDÉRANT** l'acceptation préalable des devis.

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'AUTORISER** le directeur général à payer les factures de la FQM concernant la réfection chemin de la Rivière, Réfection Lockwood et Mulvena et le raccordement d'aqueduc à l'hôtel de ville.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-37

Autorisation de signature – Entente de déneigement avec Yvan Marcil

- CONSIDÉRANT** que la municipalité souhaite une entente pérenne pour l'aire de demi-tour pour l'entretien hivernal.

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'AUTORISER** le directeur général et le maire à négocier et signer une entente avec M. Yvan Marcil pour l'entretien hivernal, pour et au nom de la municipalité;
- QUE** la municipalité du Canton de Cleveland informe M. Yvan Marcil, de son désir de trouver une entente satisfaisante pour les deux parties pour la virée de camion lors des travaux déneigement;
- QUE** la résolution 2021-03-061 soit abrogée à la date de la signature de l'entente.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-38

Acceptation de soumission pour le fauchage 2021

- CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de voirie;
- CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue par DAVID BAILEY le 3 juin 2021.

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'ACCEPTER** la soumission David Baley reçue le 3 juin 2021 pour la coupe de foin 2021;
- D'AUTORISER** les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-39

Acceptation pour la coupe de foin 2021

- CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de voirie;
- CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue par EPB.

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Éric Courteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'ACCEPTER** la soumission d'EPB pour la coupe de foin 2021;
- D'AUTORISER** les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Étant donné la séance décrétée à huis clos, les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 19 heures le 1er juin 2021.

À la suite de la réception d'une lettre de Mme Kathy St-Cyr Badger, le conseil a répondu par écrit à celle-ci.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-44

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 20h57

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du 6 août 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du Code municipal.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 4e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt et un.

Herman Herbers, Maire

Camille Auble, Secrétaire-trésorier